

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le 11 octobre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil d'Eterville – 9 route de Maltôt - sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BERNARD Jean-Marie, BOUR Pierre, DUFOUR Jean, RAOULT Noël, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DOINARD Marianne, DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, GASPARINI Manuela, JOLIVEL Sylvie, JOSEPH Jacqueline, JULIEN Huguette, LE GAND Carole, MARCHERON Chloé, PERNOIT Sylvie

Absents excusés : Monsieur GOSNET Pascal a donné pouvoir à Madame JULIEN Huguette
Madame HEBERT Patricia a donné pouvoir à Madame LE GAND Carole
Monsieur MONTIGNY Arnaud a donné pouvoir à Madame JOLIVEL Sylvie
Monsieur LEYOUDEC Florent

Secrétaire de séance : Monsieur BOUR Pierre a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	18
Date de convocation : 05 octobre 2021	
Date d'affichage : 05 octobre 2021	

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 14 septembre 2021.

Une modification est apportée dans les questions diverses « Conseil municipal des jeunes » : Madame JULIEN Huguette fait partie du groupe de travail avec Madame MARCHERON Chloé et Monsieur MONTIGNY Arnaud pour la mise en place d'un conseil des jeunes. Aucune autre observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ Délibération n° 37-2021 : Vente d'une partie de la parcelle ZA35 – route d'Aunay

Vu les articles L2141-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que le terrain cadastré ZA35 d'une contenance de 275 m² - route d'Aunay appartient au domaine privé communal,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente d'une partie de la parcelle ZA35 d'une contenance de 275 m² - route d'Aunay à ETERVILLE,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de 16 000,00€ (seize mille euros), net vendeur, en absence d'honoraires de négociation,

DIT que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération.

Annule et remplace la délibération 29-2021 du 14 septembre 2021

» **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 18**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 38-2021 : Décision modificative**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative pour le projet du gymnase.

Monsieur le Maire propose :

- Le transfert de la somme de 25 000 euros du chapitre 011 – article 6238 « frais divers de publicité » à l'article 2031 « frais d'études »

Article 6238	D	- 25 000.00 €
Chap 023	D	25 000.00 €
Chap 021	R	25 000.00 €
Article 2031	D	25 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le transfert de la somme de 13 000 euros du chapitre 011 – article 6238 « frais divers de publicité » à l'article 2031 « frais d'études »

» **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 18**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 39-2021 : Attribution et versement d'une subvention au Comité de Jumelage**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention du Comité de Jumelage pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de trois cent euros au Comité de Jumelage

Après délibération, le Conseil municipal décide l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de trois cent euros au comité de Jumelage.

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 18**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 40-2021 : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

‣ **Adopté à la majorité :**

- **pour : 17 (Ms. Bernard, Bour, Dufour, Montigny, Raoult, Toscan – Mmes Doinard, Duclos Pegeault, Gasparini, Hebert, Jolivel, Joseph, Julien, Le Gand, Marcheron, Pernoit)**
- **contre : 00**
- **abstention : 01 (M. Gosnet)**

Questions diverses

▪ **Eglise**

Messieurs Toscan et Dufour, présentent le dernier devis pour entretien du clocher de l'église : nettoyage des fientes et des pigeons morts, bouchage des trous de boulin, démoussage de la toiture, remise en état d'une gouttière, pour un montant de 53 420 euros. Les travaux pourraient être envisagé au début de l'année 2022.

▪ **Jeux du parc**

Suite à plusieurs demandes d'assistantes maternelles, Madame Jolivel demande d'envisager la pose de barrières avec un portillon autour de l'air de jeux du parc, pour essayer de protéger cette zone des déjections canines.

▪ **Projet gymnase**

Monsieur Bernard présente l'avancée du dossier « gymnase ». Le relevé topographique et le sondage des sols sont en cours. Ils permettront de définir l'emplacement.

▪ **Communication**

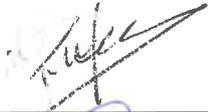
Le nouveau site internet sera mis en ligne prochainement avec de nouvelles rubriques et plus attractif. Le Conseil municipal étudie la mise en place d'une solution pour informer les Etervillais en temps réel.

▪ **SDEC**

Le choix des lieux d'implantation des 8 caméras de vidéo protection a été transmis au SDEC. L'opération est validée pour

le budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

BERNARD Jean-Marie		JOSEPH Jacqueline	
BOUR Pierre		JULIEN Huguette	
DOINARD Marianne		LE GAND Carole	
DUCLOS PEGEAULT Stéphanie		LEYOUDEC Florent	Absent
DUFOUR Jean		MARCHERON Chloé	
GASPARINI Manuela		MONTIGNY Arnaud	A donné pouvoir à Madame JOLIVEL Sylvie
GOSNET Pascal	A donné pouvoir à Madame JULIEN Huguette	PERNOIT Sylvie	
HEBERT Patricia	A donné pouvoir à Madame LE GAND Carole	RAOULT Noël	
JOLIVEL Sylvie		TOSCAN Jean	

Certificat d'affichage

A la porte de la mairie :

- Affiché le : 11 / 10 / 2021
- Retiré le : 24 / 11 / 2021 .

Fait à ETERVILLE, le 14 octobre 2021

Le Maire

Thierry SAINT

